

EXTRAIT DES PROCES-VERBAUX  
DES DELIBERATIONS DU COMITE

## SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA MARTINIQUE

Séance de : **Mardi 23 septembre 2025****Délibération N°2025 - 40****Attribution de la subvention 2025 au Comité des Œuvres Sociales du PNRM – COS/PNRM**Président de séance : Monsieur Félix ISMAIN  
Secrétaire de séance : Monsieur Emile GABRIEL

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le 23 septembre, les Membres du Comité du Syndicat Mixte se sont réunis à 14h30 en présentiel et par conférence audiovisuelle dans la salle virtuelle au siège du PNRM, à Tartenson, sur convocation du Président, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Adoption des Procès-Verbaux in extenso des Comités du 09 avril 2025 et du 18 juin 2025

**Finances**

2. Demande d'autorisation exceptionnelle de reprise d'excédent d'investissement en section de fonctionnement
3. Subvention 2025 au COS/PNRM
4. Contribution 2025 des Membres du SM/PNRM

**Ressources Humaines**

5. Création et modification de postes
6. Modification de la participation employeur à la Mutuelle Santé au 1<sup>er</sup> janvier 2026
7. Participation à la convention CNAS au 1<sup>er</sup> septembre 2025

**Directions**

8. **Biodiversité** : Phase 2 du projet ACI LINEA – « réalisation d'un corridor écologique entre deux zones d'habitat du moqueur gorge blanche sur la Caravelle ... »
9. **Grands Projets** : Validation du plan de financement pour le confortement des ruines du Château DUBUC - Etudes de diagnostic et APS
10. **Animation** : Validation de la non-refacturation des salaires liés à la mise à disposition de personnel auprès de l'Association des Amis du PNRM

**Questions Diverses****Membres présents****Pour la CTM** → Mmes N. ACCUS ADAINE – MA. RAVIN - Mr F. ISMAIN.**Pour les Communes****→ Membres Titulaires** : Mme L. BESUBE (Ajoupa Bouillon) – Mr H. GROS DESORMEAUX(Anses d'Arlet) - Mr G. MONSTIN (Carbet) – Mr J. MONFORT(Diamant) – Mr E. JEAN-BAPTISTE (Morne Vert) – Mr J. DOMERGUE (François) - Mr J.-L. GUIZONNE (Grand Rivière) - Mr J. THABAR(Gros-Morne) - Mr S. THALEMENCY (Lorrain) - Mr J.-C. VARACAVOUDIN (Macouba) – Mr M. MICHALON (Marigot) – Mr E. GABRIEL (Marin) - Mr J. ROY-CAMILLE (Morne Rouge) – Mr C. CYRILLE(Prêcheur) - Mr G. GLONDU (Rivière Pilote) – Mr A. SAINTE-ROSE-FRANCHINE( Rivière Salée) - Mr R. DULYMBOIS (Robert) - Mme M-A. APOCALE (Saint-Esprit) – Mme MJ. LAMIN (Saint Joseph) - Mr C. SAINT CYR (Sainte Anne) - Mr J. ELISABETH (Sainte Luce) –**Membres titulaires absents ayant donné procuration****→Communes** : Mme K. SALIBER (Morne Vert) à Mr F. ISMAIN(CTM) - Mr A. ALAMELU (Basse -Pointe) à Mr J.-C. VARACAVOUDIN(Macouba) - Mr D. DELEPINE (Ducos) à Mr E. GABRIEL(Marin) – Mr M. GOBALSAMY (Saint Pierre) à Mr G. MONSTIN(Carbet) - – Mr E. JULTAT (Schoelcher) à Mr A. SAINTE-ROSE-FRANCHINE (Rivière Salée) - Mr C. PALIN (Trinité) à Mr G. GLONDU (Rivière Pilote) –**→Communautés d'agglomérations** : Mr B. BIROTA (CAP NORD) à Mr R. DULYMBOIS (Robert).**Membres titulaires absents****→CTM** : Mesdames S. NORCA – L. BEAULIEU – K. BERNABE - C. EMMANUEL – N. LIMIER -- F. CARIUS. Messieurs N. AZEROT – M. NADEAU – J. ROSE – D. DINAL – J.-C. ECANVIL – O. MARIE REINE – E. DUFEAL.**→Communes** : Mr B. BABIN(Bellefontaine) – Mr A. BIRON (Case Pilote) - Mr L. DE GRANDMAISON (Fort-de-France) – Mr D. DOULIN (Lamentin) - Mme J. BAZABAS (Sainte Marie) - Mr L. OCCOLIER(Vauclin).**→Communautés d'agglomérations** : Mr JF. BEAUNOL (CAESM).**Membres titulaires absentes excusées** : Mme B. BARDOUX (Trois Ilets) - Mme E. HANNIBAL-CYRILLE(CACEM)**Assistaient à la Réunion**

Monsieur R. BRITHMER, Directeur Général des Services du PNRM et ses Collaborateurs.

Membres	
en exercice	53
Présents	24
Procurations	07
Exprimés	31
<b>Vote</b>	
Pour : 30	
Contre : 0	
Abstention : 1	
<b>Date de la convocation :</b>	
16 septembre 2025	

**Le Comité du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de la Martinique :**

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 10 février 2005 approuvant les nouveaux statuts du SM/PNRM,
- Vu le décret n°2012-1184 du 23 Octobre 2012 approuvant la charte révisée du Parc naturel Régional de la Martinique,
- Vu la délibération n°2025-15 en date du 9 avril 2025 adoptant le Budget Primitif 2025 du SM/PNRM

Considérant que, le Comité des Œuvres Sociales définit comme une association régie par la loi 1901 a pour mission principale d'améliorer les conditions de vie des agents du Parc Naturel Régional de la Martinique. et que la loi du 13 juillet 1983, limite strictement, le champ d'intervention du Comité des Œuvres Sociales, à l'action sociale, culturelle et de loisirs.

Considérant que, par courrier en date du 16 septembre 2025, le COS du PNRM a sollicité pour l'année 2025, une subvention de 45 000 euros.

Considérant que, compte tenu des difficultés actuelles du PNRM en matières financières ainsi que le fait que l'exercice 2025 soit largement entamée, le montant de la subvention proposée pour l'année 2025 serait de **10 000.00 €**.

Sur proposition du Président et après en avoir délibéré

A la majorité des voix des membres présents et représentés moins 1 abstention

**le Comité syndical,**

**Article 1**

Décide d'accorder une subvention d'un montant de DIX MILLE EUROS (10.000,00 €) au Comité des œuvres Sociales du PNRM pour l'année 2025.

**Article 2**

Dit que les crédits nécessaires à cette dépense sont inscrits au Budget Primitif 2025 du Syndicat Mixte du PNRM.

**Article 3**

Stipule que le COS devra transmettre au Syndicat Mixte ses documents comptables de fin d'exercice 2024 visés par un commissaire aux comptes.

Le COS devra être en outre, en mesure de justifier à tout moment de l'utilisation de la somme versée par le Syndicat Mixte au regard de ses documents comptables.

**Article 4**

Donne mandat au Président pour signer les actes et engager les opérations nécessaires au versement précité.

**Article 2**

La présente délibération sera transmise au Représentant de l'Etat et inscrite au recueil des actes administratifs du Syndicat Mixte du PNRM

---

Pour extrait certifié conforme  
Fait à Fort-de-France, le mardi 23 septembre 2025

Le Président,

**Félix ISMAÏN**

